

18 / 003 14

05 JUL 2018

COMMUNIQUE N° _____ /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du _____

Portant ouverture d'un test de sélection au **Cycle de Master en COOPERATION INTERNATIONALE, ACTION HUMANITAIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE, en partenariat avec le Dipartimento di Ingegnera Civile, Edile e Ambientale de l'Università degli Studi di Padova (DIP. ICEA), à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) de l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2018/2019.**

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret n° 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret n° 2017/ 320 du 27 juin 2017 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU l'Arrêté n°18/00091/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 22 février 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun au titre de l'année académique 2018/2019.

ARRETE :

Article 1 : Un test de sélection pour le recrutement de 90 étudiants (quatre-vingt-dix) soit 30 (trente) par spécialisation (Coopération internationale et coopération décentralisée pour le développement, Coopération au développement et Action humanitaire et Management environnemental et développement durable) au cycle de Master en Coopération Internationale, Action humanitaire et Développement durable, organisé en partenariat avec le Dipartimento di Ingegnera Civile, Edile e Ambientale de l'Università degli Studi di Padova (Dip. ICEA) aura lieu le **26 octobre 2018** à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), au titre de l'année académique 2018/2019 au Centre unique de Yaoundé.

Article 2 : Le Test de sélection visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes : toutefois, les candidats travailleurs et les candidats étrangers composant hors quota ;

Article 3 : Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'au moins une Licence en Droit, en Sciences Politiques, en Lettres et Sciences Humaines, en Sciences Economiques ou de Gestion, d'un diplôme d'ingénieur dans les domaines de l'agroforesterie, de l'environnement et du génie civil ou de tout autre diplôme universitaire reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Peuvent également faire acte de candidature, des cadres des administrations publiques, parapubliques ou locales en charge de la coopération et/ou du développement et des questions environnementales.

Article 4 : La sélection des candidats se fera sur une étude rigoureuse des dossiers comportant deux phases : l'examen du dossier par un comité et l'audition des candidats présélectionnés par ledit comité.

Article 5 : Les enseignements de ce Master se feront en présentiel et en ligne.

Article 6: Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

Chaque dossier de candidature devra comprendre les pièces ci-après :

- 01 formulaire dûment rempli à retirer à la l'IRIC au Bureau du Master CA2D ou dans le site du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm> et de l'IRIC : www.ircuy2.net;
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé avec relevé de notes, signés par les autorités académiques compétentes ;
- 01 certificat médical ;
- 01 curriculum vitae ;
- 01 lettre de motivation ;
- 01 extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 photo 4x4 ;
- 01 enveloppe A4 timbrée à 500FCFA comprenant les nom et adresse complets du candidat ;
- 01 reçu de versement de 25.000 (vingt-cinq mille) FCFA représentant les frais d'étude de dossier, frais non remboursables sur le Compte N°10002 00069 90000231502 72 intitulé IRIC-CONCOURS/CA2D à la SCB. Agence du 20 Mai, face MINESUP.

NB. : Le paiement de ces frais est conditionné par la délivrance d'un quitus par l'Intendant après vérification du dossier par la Scolarité.

Article 7: Les dossiers complets de candidatures seront déposés au plus tard le **20 septembre 2018 à 17h**, délai de rigueur à la Scolarité de L'IRIC. Les dossiers de candidatures incomplets ou tardifs seront rejetés.

Article 8 : Le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, le Recteur de l'Université de Yaoundé II et le Directeur de l'IRIC sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué en Français et en Anglais partout où besoin sera.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO